



CONSEIL DE COMMUNAUTE : COMPTE-RENDU

SEANCE DU LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2008 A 14H00

L'an deux mille huit, le 1^{er} décembre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 25 novembre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Jean ROUJON.

Etaient présents (30) :

Raymond FONTUGNE, Emile SEGUIN, Gérard HERMET, Christian TUZET, Henri BOYER, Jean-Louis HUGONNET, Isabelle PERIE, Pascal MAURIN, Gabriel ROUSSET, Anselme GERBAL, Patricia BREMOND, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Jean-Claude GOUNY, Maurice FOURNIER, Monique DOMEIZEL, Joseph CATALANO, Charles ARIENTE, Lionel BOUNIOL, Claude ROUSSON, Jeannine FAURE, Michel GELY, Michel PONSONNAILLE, Daniel BOUSSUGE, Christine MOULIN, Jean-François de JABRUN, Christine MOURGUES, Joël FERRIER

Etait absent ayant donné pouvoir (1) :

Jean-François DELOUSTAL (Jean ROUJON).

Etaient absents non représentés: (7) :

Bernard DURAND, Jean-Paul CHEDANNE, Isabelle RECOULIN, Evelyne BOUNIOL, Jean-Paul ITIER, Dominique AKA, Henri PODEVIGNE,

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

*Elisabeth ESTEVE (CC du Gévaudan)
Christian. AMBERNY (Trésorier)*

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Informations :
 - ZA agro-alimentaire : Attribution d'une subvention Etat (DDR)
 - Pont de Baldassé : Attribution d'une subvention Etat (DGE)
- 2) Approbation des comptes-rendus :
 - Compte-rendu de la réunion du Conseil du 21 octobre 2008

3) Projets de délibération :

- **Complexe sport-loisir-handicap :**
 - Acquisition des terrains auprès de l'ALLFS
 - Attribution des lots du marché de travaux – volet 1
 - Avenant n°3 à la convention avec la maîtrise d'ouvrage
- **Zones d'activités :**
 - ZA agro-alimentaire : Programme d'aménagement
 - ZA du Géant : Programme d'aménagement
- **Lac du Moulinet : Programme d'aménagement**
- **Eolien : Aménagement d'une ZDE**
- **Modification de statuts : Pays et ZDE**
- **Mesures d'ordre budgétaire et comptable**
- **SEM « Abattoirs du Gévaudan » : Approbation des nouveaux statuts**

INFORMATIONS

1) ZA agro-alimentaire :

Par arrêté du 7 octobre 2008, l'Etat a attribué une subvention de 214 500 € au titre de la Dotation de Développement Rural, (DDR) soit 50 % du coût du projet.

2) Pont de Baldassé :

Par arrêté du 27 octobre 2007, l'Etat a attribué une subvention de 62 150 € au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), soit 55 % du coût du projet.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil du 21/10/2008

Le compte-rendu de la réunion du conseil de communauté du 21 octobre 2008 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la réunion du conseil afin qu'ils puissent présenter leurs observations.

Observation : Néant.

<u>DELIBERATIONS</u>

1) Complexe handisport :↳ Acquisition des terrains auprès de l'ALLFS

Conformément au protocole d'accord avec l'ALLFS, Monsieur le Président propose au conseil :

- **D'acquérir les terrains** appartenant à l'ALLFS nécessaires à la réalisation du projet de complexe de sport-loisir-handicap pour l'euro symbolique, et cadastrés : B 1947 P (2452 m²), B 1685 P (2245 m²), B 1187 P (7969 m²), B 1242 T (1306 m²), B 1237 T (742 m²), B 1239 T (1220 m²), B 1686 T (11586 m²) et B 1947 P (2176 m²).
- **De l'autoriser** à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : pour à l'unanimité

↳ Attribution des lots – Volet 1

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres intervenue le 24/11/08 et conformément à son avis, Monsieur le Président propose au conseil d'attribuer les lots du volet 1 « tourisme » comme suit :

- Lot 5 « Métallerie » : Entreprise PELAT (30340 Salindres) pour un montant de 18 500 HT
- Lot 9 « Revêtements sols durs »: Entreprise BRUNHES/JAMMES (15000 Aurillac) pour un montant de 110 999.60 € HT (variante n°1),
- Lot 10 « Revêtements sols souples »: Entreprise ROLLIER (15300 Murat) pour un montant de 52 153.11 € HT
- Lot 11 « Peinture » : Entreprise RIBOULET/MENDE PEINTURE (48000 Mende) pour un montant de 87 204.12 € HT avec l'option à 7 166 € HT,
- Lot 14 « Equipements cuisines » : Entreprise DUMAS (48700 Serverette) pour un montant de 98 263.71 € HT (variante 1)
- Lot 15 A « Electricité-chauffage-ventilation »: Entreprise RODIER/FORCLUM (48000 Mende) pour un montant de 121 902,82 € HT
- Lot 15 B « courants forts et faibles » : Entreprise RODIER/FORCLUM (48000 Mende) pour un montant de 250 214.09 € HT et option 3 pour 23 298.69 € HT.

Vote : pour à l'unanimité

↳ Avenant à la maîtrise d'œuvre suite à un transfert d'entreprise

La raison sociale de l'entreprise OTH, membre de l'équipe de maîtres d'œuvre, ayant changé pour devenir OTIS, Monsieur le Président propose au conseil de l'autoriser l'avenant de transfert correspondant.

Vote : pour à l'unanimité

2) Viabilité Hivernale : Participation à l'acquisition d'un relevage

Suite au courrier de la mairie de Recoule de Fumas en date du 3 novembre 2008 et à l'avis de la commission Voirie du 24 novembre 2008, Monsieur le Président propose au Conseil :

- **De participer à l'acquisition d'un relevage** d'occasion à hauteur de 60 % du coût HT (2 631.20 €) pour équiper le tracteur de Monsieur BALEZ, déneigeur sur la commune de Recoules de Fumas.

Vote : pour à l'unanimité

3) Zones d'activités : Programme d'aménagement

a) Zone d'activité agro-alimentaire :

Monsieur le Président indique que les actes correspondant à l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la zone d'activité agro-alimentaire destinée à accueillir, notamment, le futur abattoir, ont été signés le 18 septembre 2008.

Il rappelle également qu'une étude de faisabilité avait été demandée au cabinet COUET. Cette étude a conclu à la faisabilité du projet avec un montant estimatif de 705 000 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre + études diverses).

Il convient de préciser :

1. qu'un renforcement des réseaux d'alimentation en eau est nécessaire pour un montant prévisionnel de 250 000 € HT ;
2. que cette estimation ne comprend pas les aménagements internes et les demandes des propriétaires ;
3. que la variante modifiant le tracé de la route afin qu'elle passe en dessous de l'établissement « Cobeval » implique un surcoût de 80 000 € HT.

Il précise enfin qu'une demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage de type « HQE » (Haute Qualité Environnementale) a été demandée à la DDE.

M. FONTUGNE, Le Maire d'Antrenas, attire l'attention du conseil sur la situation de sa commune en matière d'eau potable, et indique qu'une solution pourrait être trouvée en combinant l'aménagement de la zone d'activité et la construction d'un deuxième réservoir. M. ROUJON précise qu'un schéma d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation et que prendre une décision aujourd'hui, serait prématuré.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- D'approuver le projet d'aménagement de la zone d'activité agro-alimentaire en réservant la possibilité de modifier le tracé de la route desservant la zone,
- D'adopter une démarche « Haute Qualité Environnementale » en partenariat avec la DDE,
- De l'autoriser à lancer une consultation relative la maîtrise d'œuvre,
- De l'autoriser à faire toute démarche et à signer tout document qu'il juge utile à la réalisation du projet,
- De l'autoriser à demander toutes les subventions possibles.

Vote : pour à l'unanimité

b) Zone d'activité du Gévaudan :

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes est compétente en matière de création de zones d'activités. Il indique que des demandes d'entreprises (« Pôle bois », Ets Mialanes, SARL Rousset) imposent la création d'une zone d'activités sur Marvejols dans le prolongement de celle existante.

Il précise que la commune de Marvejols est déjà propriétaire des terrains et a engagé une étude préalable auprès du cabinet FALCON ainsi qu'une étude de faisabilité quant à l'alimentation en eau au cabinet « COUET ».

L'étude préalable du cabinet « FALCON » estime le coût d'aménagement de la zone à 73 000 € HT, auxquels il faut ajouter le coût de l'étude préalable pour un montant de 8 000 € HT.

L'étude de faisabilité « eau potable » prévoit un coût d'aménagement des réseaux de 250 000 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- D'approuver la création d'une zone d'activité du GEVAUDAN,
- D'acheter les terrains correspondants parcelles n°A 696, 697, 698, 735, 736, 1352 et 738 pour 94 389 m² au prix de 3€ le m²,
- De transférer le contrat d'étude préalable avec le cabinet « FALCON » à compter de l'étape « avant-projet » pour un montant de 8 000 € HT, et d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert correspondant,
- De l'autoriser à lancer une consultation relative la maîtrise d'œuvre,
- De l'autoriser à faire toute démarche et à signer tout document qu'il juge utile à la réalisation du projet,
- De l'autoriser à demander toutes les subventions possibles.

Vote : pour à l'unanimité

4) Lac du Moulinet : Programme d'aménagement

Monsieur le Président présente le projet d'aménagement du lac du Moulinet, et propose au Conseil :

- D'approuver le projet d'aménagement du lac du Moulinet tel qu'il est présenté pour un montant évaluatif de 770 000 € HT,
- De l'autoriser à lancer une consultation relative la maîtrise d'œuvre,
- De l'autoriser à faire toute démarche et à signer tout document qu'il juge utile à la réalisation du projet,
- De l'autoriser à demander toutes les subventions possibles.

Vote : pour à l'unanimité

5) Eolien : Aménagement d'une ZDE

Sans objet, reporté.

5) Modification de statuts

Sans objet, reporté.

6) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :**↳ Emprunts :**

Monsieur le Président indique que la caisse des dépôts et consignations a proposé aux collectivités des emprunts à taux préférentiel. Monsieur le Président précise que, conformément aux inscriptions budgétaires, il a demandé à souscrire des contrats prêts permettant de financer :

- 230 000 € pour le programme « voirie 2006 » (10 ans / 4,66 %)
- 200 000 € pour le programme « Voirie 2007 » (10 ans / 4,66 %)
- 200 000 € pour le programme « Voirie 2008 » (10 ans / 4,66 %)
- 70 000 € pour une opération d acquisition de foncier (15 ans / 4,79%)

Les prêts ont à taux fixe et le remboursement du capital à amortissement constant.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- De l'autoriser à souscrire les emprunts auprès de la CDC aux conditions décrites ci-dessus.

Vote : pour à l'unanimité

↳ Décisions modificatives du budget :

Monsieur le Président propose au Conseil :

- De créer un budget annexe pour la création de la zone d'activité de Marvejols avec assujettissement à la TVA et d'adopter la décision modificative n°2 comme suit:

Budget Annexe / ZA du GEVAUDAN			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
3354-040/01	12 000.00 €	021 (01)	12 000.00 €
12 000.00 €		12 000.00 €	
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
6045 (01)	12 000.00 €	7133-042 (01)	12 000.00 €
023 (01)	12 000.00 €	774 (01)	12 000.00 €
24 000.00 €		24 000.00 €	

Budget Principal / ZA du GEVAUDAN			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
2315-27 (01)	-12 000.00 €	021 (01)	-12 000.00 €
-12 000.00 €		-12 000.00 €	
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
657363	12 000.00 €		
023	-12 000.00 €		
0.00 €		0.00 €	

Vote : pour à l'unanimité

➤ De créer un budget annexe pour la création de la zone d'activité agro-alimentaire avec assujettissement à la TVA et d'adopter la décision modificative n°3 comme suit:

Budget Annexe / ZA Agro-alimentaire			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
3354-040/01	15 000.00 €	1641 (01)	70 000.00 €
3355-040/01	429 000.00 €	021 (01)	374 000.00 €
444 000.00 €		444 000.00 €	
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
6045 (01)	15 000.00 €	74718 (01)	214 500.00 €
6015 (01)	429 000.00 €	7472 (01)	40 000.00 €
023	374 000.00 €	7133-042 (01)	444 000.00 €
		774 (01)	119 500.00 €
818 000.00 €		818 000.00 €	

Budget Principal / ZA Agro-alimentaire			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
2315-27 (01)	-63 000.00 €	1321-27 (01)	-227 400.00 €
2111-27 (01)	-429 000.00 €	1322-27 (01)	-40 000.00 €
		1323-27 (01)	-45 260.00 €
		1641-27 (01)	-70 000.00 €
		021 (01)	-109 340.00 €
-492 000.00 €		-492 000.00 €	
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
657363	119 500.00 €		
023	-109 340.00 €		
022	-10 160.00 €		
0.00 €			

Vote : pour à l'unanimité

➤ De fixer à un an la durée d'amortissement du matériel de déneigement mis à disposition par les communes et d'adopter la décision modificative n°4 suivante :

Amortissement / Matériel VH mis à disposition			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
		281757-822 /040	167 366.49 €
		021-822	-167 366.49 €
0.00 €		0.00 €	
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
6811-822/ 042	167 366.49 €		
023-822	-167 366.49 €		
0.00 €			

Vote : pour à l'unanimité

7) SEM « Abattoirs du Gévaudan » : Approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Président indique que la région Languedoc Roussillon a décidé de participer au capital de la SEM « Abattoirs du Gévaudan » à hauteur de 500 000 €, ce qui implique une nouvelle répartition du capital (report de 5 000 actions du conseil général vers le conseil régional). Monsieur le Président propose donc au Conseil :

- D'approuver les nouveaux statuts de la SEM « Abattoirs du Gévaudan et la nouvelle répartition du capital,
- De l'autoriser à effectuer toute démarche et à signer tout document correspondant.

Vote : pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

**Le Président,
Jean ROUJON.**